

**CHRISTIAN DE MONTLIBERT**

**ELEMENTS DE SOCIOGENESE D'UNE CATEGORIE IDEOLOGIQUE :  
LA MOBILITE, ANNEES 50-70**

*Regards Sociologiques, n°45-46, 2013, pp.17-31*

---

*Pour débiter à l'analyse de la mobilité, nous vous proposons de lire la version intégrale inédite d'un article paru en 1978 dans une version plus courte. Sa relecture permet de rappeler que le phénomène n'est pas neuf. La « nouveauté » de la « mobilité » tiendrait d'ailleurs peut-être en partie aux méandres empruntés pendant sa lente consécration à partir des fondements « idéologiques » qui étaient déjà posés dans les années 70. La leçon de sociologie en est toujours bonne à prendre. Les mots les plus utilisés pour parler de la société et de l'activité humaine ne naissent pas de rien et tiennent bien à de vastes logiques qui leur fournissent plus ou moins de sens, qui les inscrivent plus ou moins dans les manières de penser en les dotant au passage de l'apparence de la nouveauté, cette sorte d'illusion qu'ils inventent pour résoudre des problèmes qui étaient abordés selon d'autres focales avec d'autres intensités.*

*Cette relecture nous invite donc à interroger cette logique particulière de la consécration de la mobilité : faire neuf avec de l'ancien ou, mieux, parer l'ancien de vertus nouvelles et novatrices. Faire du neuf est bien un registre du pouvoir de dire et de faire dire ; registre étendu qui rend le terme aussi malléable qu'il est pétri d'entendements complexes et pluriels, qui le posent et le proposent, qui l'ajustent et le réajustent à mesure qu'il pérégrine entre différents espaces pour y revenir différemment coloré et connoté. Ici dans l'académie. Là dans un ministère, puis deux. Et encore dans un bureau de la Commission. Et en retour, un peu partout dans les exécutifs territoriaux.*

*Lors de cette histoire, un mille-feuille s'est composé tranches d'entendements après tranches d'évidence partagée, positivement élaborées, entrecoupées d'éléments symboliques qui confèrent une représentation inéluctablement en mouvement de ce monde (monde lui-même représenté comme inéluctablement en mouvement). À partir de ce texte, s'il s'agit de voir que la mobilité n'est pas un donné, un terme figé une fois pour toute. Christian de Montlibert nous montre déjà, dans les usages politiques et entrepreneuriaux d'avant 1980, ce qu'il était susceptible de subsumer et d'adapter en perspectives rationnelles pour s'ajuster au monde tel qu'il est alors vu et sous-tendu. Il apparaît, déjà comme une idée logique, comme un élément constitutif de la structure des représentations du monde et de la société ; un élément participant aussi au renouvellement de ces représentations, en ajustant alors, les manières de dire le terme, les façons de les penser, aux façons de les voir, de les faire et peut-être, pour une des premières fois, de les imposer.*

*(Simon Borja, Guillaume Courty & Thierry Ramadier)*

*Une version raccourcie de cet article est parue il y a 35 ans dans la revue de l'Institut d'urbanisme de la Faculté des sciences sociales de l'Université des Lettres et Sciences humaines de Strasbourg (devenue par la suite Université Marc Bloch puis fondue dans l'ensemble des universités strasbourgeoises baptisé Université de Strasbourg). Le publier en sa totalité alors que, aujourd'hui, le salarié doit être « flexible » et « nomade », c'est rappeler que les mots utilisés pour désigner les phénomènes sociaux sont arbitraires, qu'ils ont, pour le dire autrement, une histoire. Il importe donc de reconstituer leur genèse et de saisir l'institutionnalisation des procédures et des catégories de penser qui a contribué à les transformer en manières de penser « allant de soi ». (Christian de Montlibert)*

---

Cet article<sup>1</sup> veut contribuer à l'élaboration d'un ensemble de propositions susceptibles de rendre compte des processus de développement des appareillages conceptuels ou plus globalement symboliques nécessaires à l'intégration des membres des sociétés industrielles. Il s'agit ici de rechercher la genèse du succès de la notion de mobilité.

---

<sup>1</sup> Une version très raccourcie de ce texte original et inédit de 1978 est initialement parue : Montlibert C. de, « L'usage de la notion de mobilité dans le discours politique », *Cahiers de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional de Strasbourg*, n°3-4, 1981-1982, pp.179-183.

En effet la mobilité ne résulte pas seulement des transformations structurelles produites par des changements technico-économiques ni des stratégies et pratiques familiales plus ou moins élaborées sur des durées plus ou moins longues, elle dépend, non seulement des dimensions imaginaires plus ou moins complexes qui l'entourent, dont des écrivains, des artistes et des architectes, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, se sont faits les apôtres (que l'on pense à Apollinaire chantant les mérites de la modernité urbaine, à Chagall peignant des aéronefs, à Duffy célébrant l'électricité, à Paul Morand vantant la

vitesse), mais surtout des déterminations idéologico-politiques qui, sous forme de discours et parfois de mise en place d'organismes, en définissent les contraintes et les possibilités de réalisation. C'est de cette dernière dimension dont il est question dans cet article.

Les taux de mobilité se prêtent, on le sait, à de nombreuses interprétations. Pourtant les études qui en montrent les variations aux cours des dernières décades sont de plus en plus nombreuses. Ainsi l'on a indiqué la possibilité d'une croissance de la mobilité sociale ascendante<sup>1</sup>. On a souligné la légère diminution de la rigidité sociale<sup>2</sup> due sans doute aux transformations rapides de la répartition des activités plus qu'à une réduction des distances sociales. Si la mobilité sociale ne varie que lentement, il semble bien par contre que la mobilité professionnelle et la mobilité géographique aient augmenté beaucoup plus rapidement. Thélot<sup>3</sup> a insisté sur cette forte croissance de la mobilité professionnelle et montré que ces changements d'entreprises s'accompagnaient très souvent d'un changement d'activité économique. De la même façon la mobilité géographique s'est accrue sensiblement<sup>4</sup>. Dans les deux cas l'offre d'emploi est prépondérante et les transformations de l'appareil productif expliquent ces changements<sup>5</sup>.

Corrélativement l'opinion elle-même a varié, aussi bien à propos de la mobilité professionnelle que de la mobilité géographique. Les individus qui considèrent que les probabilités d'une mobilité ont augmenté sont plus nombreux en 1975 qu'ils ne l'étaient en 1967 où 25% des personnes interrogées déclaraient qu'il y avait des chances pour qu'elles doivent changer de région (mais seuls 5% l'envisageaient comme probable dans les cinq prochaines années). De la même façon, 15% envisageaient comme possible de changer de métier mais seuls 3% le considéraient comme probable en 1967 alors que les réponses semblent avoir nettement augmentées en 1975 (la formulation des questions diffé-

rentes en 1975 ne permet malheureusement pas une comparaison terme à terme). Quant à l'opinion sur l'intérêt d'une mobilité ascendante elle a aussi changé rapidement : fin 1971, 20% des salariés attendaient en premier chef de la formation continue une promotion, en 1976 ils étaient 33% à formuler la même attente<sup>6</sup>. Ainsi les comportements et les opinions concernant la mobilité sous ses aspects professionnels (changement d'activité), géographiques et promotionnels (avancement en vue d'une mobilité sociale ascendante) ont sensiblement évolué ces dernières décades.

Aussi cet article vise-t-il à éclairer cette transformation en s'interrogeant sur la genèse de l'usage de cette notion de mobilité dans le discours politique et dans l'élaboration progressive d'instances d'études, de formation et de placement qui, coordonnées, finissent par transformer en système de contraintes susceptibles de réguler la mobilité ce qui n'était que références idéologiques. Mais est-ce pour autant que cet appareil administratif d'Etat assure réellement des fonctions de mise en place de la force de travail ? Ne joue-t-il pas essentiellement des rôles symboliques aux effets idéologico-politiques ? L'examen de la genèse de l'usage de cette notion de mobilité devrait permettre de répondre partiellement à ces questions.

### la mobilité : un élément central d'une représentation de la société moderne

Il est vrai que la notion de mobilité est devenue un élément central d'une représentation de la « Société moderne ». À ce titre elle se présente comme une notion qui désigne un ensemble de phénomènes et qui permet d'en construire une image susceptible de prendre place dans l'appareillage intellectuel des membres de cette société.

Notion plus que concept, élément d'une représentation plus que d'une théorie, ce terme est relié à d'autres par l'intermédiaire de relations où la logique est subordonnée à une réorganisation subjectiviste de l'énoncé du problème qui dépend avant tout des normes sociales, des conditions de production, et des intérêts que partage ou dans lesquels se trouve le groupe qui l'élabore. C'est en ce sens qu'il s'agit bien d'une notion insérée dans une représentation : elle constitue un univers figuratif qui, en s'appuyant sur une démarche empiri-

<sup>1</sup> Darbel A., « L'évolution de la mobilité sociale », *Economie et statistique*, 1975 n°71, 3-22.

<sup>2</sup> Thélot C., « Origine et position sociales : faits et interprétation », *Economie et statistique*, 1976, n°81-82, p.73-88.

<sup>3</sup> Thélot C., « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 », *Économie et statistique*, 1973, n°51, pp.3-32.

<sup>4</sup> Longone P., « Les migrations intérieures. 1954-1968 », *Population et Société*, 1972, n° 50 ; Deville J.-C., « Près d'un français sur 10 a changé de région », *Économie et statistique*, 1979, n°107, pp.5-16.

<sup>5</sup> Mormiche F., « Chômage et mobilité dans les régions », *Économie et statistique*, 1979, n°107, pp.65-75.

<sup>6</sup> *Sondages*, IFOP, Septembre 1967, février 1972, janvier 1974.

que, se propose de comprendre le réel tout en niant l'importance des intérêts qui la structure, ce qui a d'ailleurs pour effet de renforcer son efficacité symbolique.

Certes, cette notion désigne bien des éléments du réel : elle fait partie de cet ensemble de termes qui permettrait de saisir le mouvement qui affecte les hommes dès que l'industrie s'empare du travail et que la logique de domination qui s'y exerce y développe des tâches éclatées et parcelaires et y engendre, comme Marx le disait déjà, une perpétuelle modification des qualifications, des fonctions et des statuts qui y sont attachés. Mais cette notion est aussi dépendante des intérêts qui la structurent : elle permet d'établir des relations entre des éléments *supposés indépendants* soit entre le développement économique d'une part, et la répartition des hommes à des places et dans des fonctions différenciées, d'autre part comme si l'un n'avait pas d'effet sur l'autre.

De plus, cette notion présente des aspects objectivants et rationalisant. Elle fonctionne en masquant la pluralité d'objectifs qu'elle recouvre. Qu'elle s'inscrive dans une perspective géographique de déplacement d'une entreprise ou d'une région à l'autre, ou dans une perspective de passage d'une catégorie socioprofessionnelle à une autre, elle a pour ambition - qu'elle se propose d'indiquer les moyens susceptibles d'augmenter l'égalité des chances ou de stimuler la croissance économique - de désigner et même de mesurer de manière objective et neutre les signes d'un développement de l'organisation sociale. Cette représentation est ainsi reliée directement aux notions d'*équilibre* et d'*adaptation*, tout en véhiculant un modèle d'appréhension et d'appréciation de la réalité sociale.

En ce sens ce vocable de mobilité participe d'une œuvre de méconnaissance. À ce niveau banal d'analyse des phénomènes de masquage, on remarquera que l'usage de ce terme laisse entendre qu'il est possible d'aborder les problèmes de manière rationnelle et débarrassée de préjugés. Il laisse croire que l'on peut établir des systèmes objectifs de mesure des éventualités déterminantes de la distribution des places et des statuts et les mettre en relation avec des niveaux de développement économique. Ce travail de méconnaissance s'appuie sur des éléments divers : comment par exemple expliquer les nombreuses différences perçues entre les « mobiles » et les « non mobiles » si ce n'est en faisant appel soit aux dons, soit à l'ambition soit aux aptitudes (ou à leur absence) soutenues par une énergie qui proviendrait « d'un besoin de réalisa-

tion » ou d'une « motivation à l'accomplissement de soi » ? De toutes façons, et quelque soit le terme choisi, cette « explication » suppose l'existence d'une conception de la nature humaine et d'une hiérarchie de besoins supposés plus ou moins stable<sup>1</sup>. Car c'est bien à partir de telles considérations « philosophiques » que pourront se développer les messages insistant sur « les valeurs » attachées à la mobilité sur les aspects moralisateurs qui l'accompagnent ou sur les mesures politiques nécessaires à son développement.

C'est en effet, sur la base de cette représentation où s'entrecroisent divers éléments « culturels », (c'est-à-dire qui n'ont survécu qu'à la condition d'avoir été détachés des théories ou doctrines dans lesquelles ils étaient insérés mais qui seraient aujourd'hui considérées comme désuètes et dépassées), que se développe une dimension qui n'a pas seulement pour objet d'organiser la méconnaissance de la réalité de la domination, mais aussi d'assurer la reproduction des places de classe et surtout la perpétuation de l'ordre social dans lequel s'inscrivent les différents modes de domination considérés.

L'avantage de ce terme est, en effet, d'autoriser l'extension de cette représentation du social qui, dès lors, reliera les confins du biologique qui sous-tendrait l'ambition, les dons, les aptitudes, les besoins, etc., à l'économique qui nécessiterait la mobilité, mettant ainsi en rapport d'une part, les utopies significatives ou chacun pourrait trouver un poste de travail correspondant à ses aptitudes<sup>2</sup> et d'autre part, les perspectives politiques qui organiseront leur réalisation<sup>3</sup>. C'est d'ailleurs à ce niveau de disjonction que peut s'insinuer la figure idéologique qui retourne à son profit les mythes liés au changement et au progrès<sup>4</sup> et qui réussit à nier la

<sup>1</sup> Merlié Dominique, « Psychologie et mobilité sociale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1975, n°3, pp.94-105.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Bisseret N., « Aptitudes et société de classes », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1971.

<sup>4</sup> L'enseignement de la sociologie aux cadres des entreprises se heurte d'ailleurs à ce type de difficulté. L'individu et l'économie forment les deux pôles autour desquels s'organisent leurs « explications » du monde. Leurs croyances religieuses et leurs opinions politiques subordonneront tantôt le premier au second, tantôt le second au premier, mais la structure en sera homologue et conduira à refuser les oppositions de race, de classes, d'âges. (Montlibert C. de, Morin L., « L'enseignement de la sociologie et de la psychologie sociale aux cadres des entreprises », *Revue française de sociologie*, 1968, IX, pp.375-389).

division sociale du travail et ses effets<sup>1</sup>. De plus cette dimension idéologique de ce discours devient prépondérante non seulement parce qu'elle masque une division sociale du travail et ses conséquences mais aussi parce qu'elle vise par ses mécanismes de rationalisation et de globalisation à proposer, à tous, un modèle de conduite, un système de buts, un cadre de pensée et d'action universellement valable. La diffusion de cette représentation valorisée de la mobilité permet de laisser espérer que les salariés accepteront de se plier ainsi plus facilement aux exigences des modifications de la force de travail et de se laisser séduire plus aisément par le rêve de promotion. Tout se passe comme si le discours devait faire apparaître la mobilité comme naturelle, inévitable en somme. Dès lors chaque salarié ne devrait-il pas s'y soumettre ? La mobilité pourrait certes être désagréable, mais un des objectifs de sa transposition idéologique ne sera-t-il pas d'amener l'ensemble des salariés à s'y résigner, mieux à s'y adapter et même à la considérer comme normale et souhaitable ?

### la construction du succès de la notion de mobilité

Dans les années soixante, alors que l'expansion apparaissait comme illimitée et que les pressions à la consommation étaient grandes, la mobilité sociale a été proposée comme un but aux ambitions des individus, et comme modèle de fonctionnement pour les sociétés industrialisées, Aujourd'hui, en période de récession, cette forme de mobilité n'est certes plus aussi souvent au centre des discours, mais par contre la mobilité professionnelle et surtout géographique lui ont succédé. Ne seraient-elles pas, dira-t-on la meilleure sauvegarde des chances d'une promotion. Les inflexions successives qui ont été accordées à ce terme sont grandement responsables de son succès, aussi fait-il partie du vocabulaire des hommes politiques, des économistes, des journalistes, des « observateurs de la réalité française » et bien entendu de celui des sociologues. Son usage s'est étendu au point que chefs des petites entreprises et cadres moyens uti-

lisent fréquemment ce mot. Mais c'est avant tout un des vocables du lexique usuel des fractions dirigeantes des classes dominantes. On le retrouve par exemple dans les déclarations des ministres des divers états ouest-européens qui insistent sur la nécessaire mobilité de l'emploi seule capable, à leurs yeux, de remédier au chômage<sup>2</sup>. En France, après avoir été utilisée par Michel Debré<sup>3</sup>, par exemple, qui valorisait la dimension promotionnelle de la mobilité<sup>4</sup>, cette idée sera reprise par Jacques Chaban-Delmas<sup>5</sup>, qui insistant à son tour sur le brassage social y ajoutera la dimension de mobilité professionnelle, enfin par Christian Beullac<sup>6</sup>, plus récemment, qui reprendra l'idée de mobilité professionnelle sous l'expression « d'ajustement des qualifications » et y adjoindra la dimension géographique<sup>7</sup>.

Mais avant d'être développée par des ministres, l'analyse en termes de mobilité avait été menée par des « technocrates », et autres spécialistes du développement économique. Les responsables du CNPF, pour leur part, comme certains PDG, insistèrent tantôt sur la promotion nécessaire pour permettre à chacun de connaître les meilleures chances de réalisation de ses aptitudes, tantôt sur la mobilité géographique comme technique d'adaptation des demandes aux offres d'emplois. De la même façon Louis Armand<sup>8</sup>, François-Xavier Or-

<sup>1</sup> Bousquet N., Grandgerard L., Pillon-Chopart M., *Contribution du technique cours à la mobilité géographique et professionnelle*, INRP, 1977. L'analyse sociologique de l'enseignement technique montre bien en quoi ce dernier est redevable des exigences de la production pour la mise en forme différenciée des capacités des élèves qui le pratique.

<sup>2</sup> Montlibert C. de avec la collaboration de Feldheim P., Seidenspinner G., *Le chômage des jeunes dans l'Europe de l'Ouest*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1978.

<sup>3</sup> Michel Debré a été premier ministre sous la présidence de Charles de Gaulle de janvier 1959 à avril 1962. Il occupera par la suite des fonctions de ministre de l'économie et des finances, des affaires étrangères, de la défense nationale. Michel Debré contribuera à développer la « promotion sociale » au sein de l'éducation des adultes.

<sup>4</sup> Debré Michel, « *La promotion supérieure du travail* », Discours du 10 octobre à Cachan.

<sup>5</sup> Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, a été de nombreuse fois ministre dont premier ministre sous le président Georges Pompidou. Il a soutenu l'action de son conseiller Jacques Delors pour faire promulguer la loi de 1971 qui organise la formation continue.

<sup>6</sup> Christian Beullac fut ministre du travail dans le gouvernement de Raymond Barre de 1976 à 1978, puis ministre de l'éducation nationale de 1978 à 1981 ; il est largement responsable de l'« ouverture » de l'école à l'entreprise. Il fut aussi créateur du Comité national de réflexion sur la professionnalisation de l'université.

<sup>7</sup> Beullac C., « *Une politique vivante pour l'emploi* », mars 1977.

<sup>8</sup> Louis Armand, polytechnicien du corps des mines, dirigera la SNCF et militera pour un Marché commun ouvert à la concurrence.

tolli<sup>1</sup>, Pierre Massé<sup>2</sup>, chacun dans le secteur que leur dévoluait leurs fonctions<sup>3</sup> avaient repris l'un ou l'autre aspect de ce terme de mobilité pour le justifier et chercher à convaincre de sa nécessité. Aux hommes politiques et aux technocrates, il faut ajouter les auteurs cherchant à décrire la société française et les écrivains aux prétentions moralistes qui ont, eux aussi, mis en valeur le « *brassage social* » ou ses obstacles. Les sociologues, ont, d'ailleurs eux aussi participé à l'extension de l'aire d'usage de ce vocable<sup>4</sup>. Il n'est guère, en effet, de recherches sociologiques commanditées qui n'échappent, par la formulation même de la commande (définition des projets, financement, diffusion, etc.), à une logique sociale d'imposition soit des intérêts plus ou moins immédiats du pouvoir soit des préoccupations « plus culturelles » des classes sociales dominantes. Lorsque les auteurs des derniers Plans, comme le rappelle Michel Pollack<sup>5</sup>, insistent sur les changements nécessaires et sur les conséquences des transformations économiques, les sciences sociales ne peuvent qu'être invitées à s'interroger sur la mobilité. Mais loin de permettre une appréhension plus précise qui autoriserait le passage de l'usage d'une notion à une approche plus rationnelle, ces analyses ne font, le plus souvent, que renforcer la dimension idéologique de cette notion.

Certes la réussite de cette opération n'est pas totale : car, tout se passe comme si c'était essentiellement les classes moyennes et la petite bourgeoisie qui se laissaient le plus volontiers leurrer à ce propos (au point d'ailleurs que le leurre lui-même devient constitutif de leur propre représentation) : la prise de position des cadres et employés, vis-à-vis de la formation continue et de la promotion de la formation et de la mobilité géographique est à cet

égard significative tout comme l'est la relative résistance des classes populaires à adhérer à cette représentation<sup>6</sup>.

L'adhésion des classes moyennes (des fractions conservatrices à la nouvelle petite bourgeoisie, en passant par la petite bourgeoisie de promotion<sup>7</sup>) aux thèmes de la mobilité est en fait obtenue parce que le terme est suffisamment général pour désigner une variété de problèmes et, en même temps, suffisamment vague pour permettre à la méconnaissance de fonctionner selon des modes différents et adaptés aux conjonctures.

L'idéologie, en effet, n'est pas que discours, paroles creuses, verbiage plus ou moins habile, ou leurre plus ou moins machiavélique. Elle est aussi système complexe qui modèle et structure la manière dont les individus pensent le temps, l'espace, leurs relations aux autres, leurs problèmes d'existence et les solutions aux contradictions qu'ils ressentent... Elle ne fait pas qu'occulter, masquer comme l'écrivent trop souvent des sociologues : produite par un travail collectif, dans des situations de classe et de pouvoir, elle fabrique à son tour des conditions permettant, dans une formation sociale donnée, la reproduction des situations de domination et le changement dans les formes de cette domination. À ce titre, elle vise, entre-autres, à structurer les perceptions et les représentations, conditions essentielles de la naissance des sentiments d'appartenance, de solidarité et de communauté, sur lesquels peut se développer la négation des oppositions entre tel et tel groupe social.

Cette structuration idéologique de la notion de mobilité se développe à partir de discours divers dont les discours politiques, élaborés dans des contextes différents et visant des fractions de classe diverses, composent l'aspect le plus manifeste et, peut-être, dans la mesure où le pouvoir les soutient, le plus efficace. En schématisant, on peut, en effet, distinguer trois phases dans l'usage du terme de mobilité (bien qu'il existe diverses variantes) qui permettent, chacune de donner des réponses aux différentes fractions de classes concernées, réponses adaptées aux situations conjoncturelles économique-politiques. Première phase, la période du gaullisme naissant, qui prône une troisième voie entre le capitalisme et le socialisme, où s'organise le discours sur la promotion et le rêve d'une mobilité as-

<sup>1</sup> François Xavier Ortoli, inspecteur des finances, fut ministre de l'économie et des finances dans le gouvernement de Couve de Murville de 1968 à 1969 puis président de la Commission européenne de 1973 à 1977 puis vice président de la Commission européenne chargé des affaires économiques et financières de 1977 à 1985.

<sup>2</sup> Pierre Massé, polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées fut Commissaire général du Plan de 1959 à 1966.

<sup>3</sup> Boyer Régine, « Analyse d'écrits technocratiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1969, p.165-174.

<sup>4</sup> Cette situation n'est pas propre à la France. Les étudiants des « pays en voie de développement » sont souvent très intéressés par ces problèmes au point d'en faire le thème de leurs thèses. Certains d'entre eux, sont même d'autant plus soutenus financièrement par leur gouvernement, que ce sujet apparaît comme crucial aux yeux de nombreuses fractions au pouvoir.

<sup>5</sup> Pollack Michel, « La planification des sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, n°23, pp.105-121.

<sup>6</sup> Montlibert C. de, « Tendances de la formation continue », *Revue des Sciences Sociales de la France Est*, 1976, pp.69-80.

<sup>7</sup> Bourdieu P., « Anatomie du goût », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°5, 1975.

pendante : deuxième phase, une période de réformisme prudent où se systématisait le discours sur la formation, la polyvalence et la mobilité des travailleurs pour sauvegarder leur chance de promotion individuelle ; enfin troisième phase, la période de récession, de crise et de chômage où se généralise un discours sur la nécessité d'une mobilité géographique et professionnelle intensifiée<sup>1</sup>.

De fait chacune de ces phases est dominée par des déclarations tant il est vrai que l'idéologie tisse des liens d'identifications implicites ou explicites à des figures représentatives qui peuvent être des positions prises par des personnages mis en vedette par l'actualité politique, sociale, économique.

## les déclarations politiques

Ces « personnages » (hommes politiques, philosophes du social, chefs d'entreprises, hauts fonctionnaires, etc., qui attribuent en l'occurrence un rôle central à la notion de mobilité) condensent sur leur personne des opinions multiples et les cristallisent en système interprétatifs et en propositions d'action. Aussi la construction qu'ils donnent, s'avère-t-elle réductrice des nuances que telle ou telle famille de pensée peut y ajouter, mais aussi structurante d'opinions dont la forme restait jusqu'alors inachevée ou les conséquences informulées. C'est en ce sens que l'idéologie peut jouer un rôle essentiel dans le développement des liens d'identification. C'est en ce sens aussi que les déclarations de Michel Debré, du député Fanton<sup>2</sup> ou du sénateur Menu<sup>3</sup>, de Jacques Chaban-Delmas et de Jacques Delors<sup>4</sup>, sont essentielles pour comprendre

l'importance accordée à cette notion et son succès. Que ce soit en présentant le projet de loi relatif à diverses dispositions tendant à la promotion sociale, ou au cours de discours publics, les déclarations de Michel Debré, par exemple, s'organisent autour de la volonté de faciliter la mobilité professionnelle et sociale pour resserrer les liens unissant les divers groupes sociaux afin d'éviter crises, conflits et luttes de classes considérées comme caduques<sup>5</sup>.

Ces déclarations sur les effets bénéfiques de la mobilité et sur les qualités des promus ne prennent leur sens que premièrement par rapport au contexte de crise né des divisions entraînées par la guerre d'Algérie et deuxièmement par rapport aux théories gaullistes de l'association capital-travail. Ces deux dimensions ne pouvaient que séduire les cadres, employés, techniciens, commerçants et membres des professions libérales ou plus précisément les fractions de la petite et moyenne bourgeoisie qui pouvaient bénéficier des changements technico-économiques développés déjà par l'action de la IV<sup>e</sup> République. Les premières voyaient dans le développement de la mobilité les moyens de réduire les conflits et de s'assurer d'une main d'œuvre plus qualifiée « *nécessité économique essentielle pour l'expansion de l'économie* ». Ainsi, sans bien sur que l'on puisse affirmer que le discours sur la mobilité est déterminant dans la formation des opinions politiques mais sans que l'on puisse rejeter son effet<sup>6</sup>, il faut remarquer que 64% des industriels et commerçants approuveront l'activité du Général de Gaulle durant son premier septennat<sup>7</sup>; que 61% des commerçants et 54% des cadres supérieurs et membres des professions libérales en juin 1959 (57% et 62% en septembre 1959) sont satisfaits de l'action du gouvernement de Michel Debré<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Mobilité qui est tout le contraire du vagabondage qui a été au XIX<sup>e</sup> encore une des causes des peurs de la classe dominante.

<sup>2</sup> André Fanton a été député de 1958 à 1969, puis secrétaire d'Etat à la Défense nationale de 1969 à 1972.

<sup>3</sup> Roger Menu, sénateur de 1946 à 1970, membre de la commission des affaires sociales du Sénat.

<sup>4</sup> Jacques Delors, ancien chef du service des affaires sociales et culturelles du Commissariat au Plan, conseiller de Jacques Chaban-Delmas chargé du projet de la « nouvelle société », a participé à l'élaboration de la loi sur la formation permanente de 1971 ; ministre de l'économie et des finances dans le gouvernement de Pierre Mauroy de 1981 à 1984, il sera président de la commission européenne de 1985 à 1995 ; issu du courant des « chrétiens de gauche », membre de la CFDT, très lié au club « Jean Moulin » où Michel Crozier avait une forte audience, il contribuera à l'émergence de « la deuxième gauche »

<sup>5</sup> Montlibert C. de, « L'éducation permanente et la promotion de classes moyennes », *Sociologie du travail*, n°3, 1977, pp.243-265.

<sup>6</sup> Depuis les travaux de Lipset et Bendix on sait la relation qui existe entre la mobilité sociale et les opinions politiques, ceci étant il n'y a certainement pas de relation de dépendance étroite dans la mesure où une part des opinions est transmise par la famille (Percheron A., « Transmissions des préférences idéologiques au sein de la famille », *B. soc. franc. Social*, 1977, n°9, p.41-52) et dépend des trajets de mobilité (Boy D., « Origine sociale et comportement politique », *Revue française de sociologie*, XIX, 1978, n°1, pp.73-103). Mais par contre ce n'est pas seulement sous l'effet de « motivations personnelles » que les « mobiles » adoptent telle ou telle position politique. Celles-ci sont aussi structurées par les messages repris dans différentes instances dont le discours politique cité ci-dessus est souvent l'aboutissement le plus visible.

<sup>7</sup> *Sondages*, 1966.

<sup>8</sup> *Sondages*, 1960.

Les fractions menacées, petits commerçants, personnes âgées entre autres, ont quant à elles pu se reconnaître dans le discours moralisateur, vantant les mérites et les qualités des promus, symboles du courage, de la volonté, et du dynamisme, autant de figures propres à leur faire accepter de s'en remettre à un régime qui, s'il ne freinait pas l'ampleur de leurs difficultés sociales et économiques, garantissait au moins le mérite et les vertus des "nouveaux cadres". Ainsi 65% des inactifs<sup>1</sup> jugeront positives l'action du général de Gaulle durant son premier septennat 53% des retraités (en juin 1959) sont satisfaits de l'action du gouvernement de Michel Debré<sup>2</sup>. 19% ont même une opinion très favorable sur les mesures économiques (32% ayant une opinion « moyenne »). Enfin l'une et l'autre de ces fractions trouvaient sans doute dans les références nationalistes et dans les exhortations à l'unité nationale des raisons d'accepter la nécessité des changements économique-politiques et les nouvelles alliances qui devaient les accompagner.

Les prises de position de Jacques Chaban-Delmas seront quant à elles formulées principalement en 1969 dans le contexte de la lutte pour « une nouvelle société » défini après les événements de Mai 1968. Le Premier Ministre déclarera dans son discours à l'Assemblée Nationale<sup>3</sup>. « Nous sommes encore dans un pays de castes. Des écarts excessifs de revenus, une mobilité sociale insuffisante maintiennent des cloisons anachroniques entre les groupes sociaux... ». Aussi faut-il lutter contre « l'archaïsme de nos structures sociales [...] contre les forces de résistance au changement [...] qui sont autant d'obstacles au développement économique qui nous est nécessaire ». Pour s'engager « dans la voie du changement » le premier ministre proposera une série de mesures visant « une meilleure formation, et une meilleure information du citoyen, une redéfinition du rôle de l'Etat, le développement de notre compétition, enfin un rajeunissement, des structures sociales... » dans lesquelles la mobilité géographique et professionnelle figure en bonne place. Cette notion de mobilité sociale et professionnelle sera d'ailleurs reprise sous les termes d'adaptation au changement et de promotion dans le préambule à la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation

continue<sup>4</sup>. Jacques Delors qui avait contribué à la signature de l'accord du 9 juillet 1970 entre le patronat et les syndicats sur la formation continue écrira de son côté à ce propos : les accords visant à « rendre l'homme capable d'affronter les mutations de toute nature, à lutter contre l'inégalité des chances [...] à améliorer l'efficacité économique mais aussi à aider chacun et chacune à sortir du piège où l'installe une société en miettes dominée par des technostructures sans âme... »<sup>5</sup>. De telles connotations ne pouvaient apparaître que comme les signes de concessions désarmantes et de réformes préventives après les événements de 1968. Elles concrétisent la pensée gaulliste sur la participation et les rapports entre la condition salariale et le capital. Elles ne pouvaient que trouver l'appui des fractions salariées de la petite et moyenne bourgeoisie, catholiques pratiquantes ou/et sensibles aux idées socialistes modérées. Ainsi les mesures proposées sur la formation des adultes trouvent elles l'appui des cadres supérieurs (36%) et des cadres moyens (23%), représentants cette nouvelle petite bourgeoisie de promotion (25% de ceux qui approuvent ont un niveau d'instruction secondaire et 37% supérieur) exprimant des préférences politiques pour la SFIO (26%) par exemple<sup>6</sup>. De la même façon 32% de ceux qui choisissent la SFIO apprécieront les mesures destinées à associer des travailleurs au développement économique. Mais c'est surtout chez les catholiques que cette manière de présenter la mobilité sociale et professionnelle comme moyen de lutter contre des « cloisons sociales étanches » trouvera la plus grande audience. Les catholiques pratiquants, qui avaient déjà soutenus plus que les autres l'action du Général de Gaulle (le 5 décembre 1965, 55% déclarent avoir voté pour lui contre 37% pour les pratiquants irréguliers<sup>7</sup>), voteront, plus que l'ensemble des Français ne le fera, pour Chaban-Delmas et Giscard d'Estaing (43% dans l'échantillon pour Giscard d'Estaing contre 69% chez les catholiques, 11% pour Chaban-Delmas contre 13% chez les catholiques pratiquants<sup>8</sup>). Si, bien sur, le discours sur la

<sup>1</sup> *Sondages*, 1966.

<sup>2</sup> *Sondages*, 1960.

<sup>3</sup> Déclaration du gouvernement, 1ère séance du 16 septembre 1969.

<sup>4</sup> Loi n°71575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. *Journal officiel* du 17 juillet 1971.

<sup>5</sup> Déclaration de Jacques Delors pour la présentation de la loi de 1971.

<sup>6</sup> *Sondages* 1968, n°1, p.29.

<sup>7</sup> Brule M., « L'appartenance religieuse et le vote du 5 décembre 1965 », *Sondages*, 1966, n°2 p.17.

<sup>8</sup> Petit J. C., « Les Cent visages des chrétiens », *Sondages*, 1977, n°3-4, pp.17-28.



mobilité n'est déterminant de ces attitudes politiques il n'y a pas non plus de raison de penser qu'il ne joue pas son rôle quand on sait que « la dimension sociale de la justice » est de plus en plus souvent incluse dans « l'amour des autres qui demeure la clé, le point de référence majeur des chrétiens ». Au point que 70% des pratiquants ne sont pas d'accord avec des affirmations selon lesquelles on ne peut pas être socialiste et chrétien, (mais la majorité en 1975 se montrait toujours aussi soucieuse de maintenir une distance par rapport au parti communiste). Dans ces conditions – influencés par les prises de positions de membres du clergé, d'intellectuels et de cadres – on comprend que les chrétiens de la petite et moyenne bourgeoisie aient adhéré à ce thème de la mobilité qui leur permettait d'envisager une troisième voie, réformiste, aussi éloignée des injustices et du matérialisme attribués au capitalisme que la bureaucratie attribuée au socialisme<sup>1</sup> ?

Mais ce langage de la participation et de la collaboration, ne pouvait être développé que dans des périodes se réclamant ouvertement « d'une pause » dans les conflits sociaux que ce soit sous l'égide du gaullisme ou de la lutte contre la « société bloquée ». Dans la période contemporaine, la volonté des fractions dirigeantes de limiter et même de reprendre une partie des avantages acquis lors des luttes syndicales et politiques ne peut que conduire à simplifier des aspects les plus sophistiqués du développement de la mobilité pour s'en tenir à une domination plus efficace sur la force de travail. Aussi, aujourd'hui, les cadres et dirigeants des entreprises sont-ils plus sensibles aux arguments en faveur de l'ajustement des qualifications aux nécessités de la production (soit à la mobilité professionnelle et géographique).

Ainsi Christian Beullac, Ministre du Travail en 1977, déclare-t-il que pour combattre les diverses formes de chômage il importe de développer une politique économique « combinant l'assainissement des structures et la stimulation de l'investissement et de l'exportation », mais surtout une politique d'ajustement visant à « rapprocher les activités et les hommes » ; « les hommes devront aussi aller vers l'emploi. Ils l'ont fait par obligation dans le passé. Aujourd'hui des réticences sont apparues, qui sont à contre pente d'une société et d'un monde en mouvement. Des mesures adoptées ces

dernières années pour inciter à la mobilité n'ont pas atteint les résultats recherchés. »<sup>2</sup>

Cette nécessité d'une mobilité de la main d'œuvre comme parade au chômage apparaît comme une loi des économies modernes, à bien des économistes<sup>3</sup>. Il s'agirait d'intensifier la reconversion de certaines catégories de chômeurs, d'augmenter la mobilité du travail : « Cette mobilité n'est-elle pas indispensable dans une économie dynamique elle-même sujette à des changements constants dans les techniques de production et dans les types de produits ? ».

Elle est reprise par des hommes politiques<sup>4</sup> qui voient dans « la résistance des travailleurs à la mobilité géographique une des causes principales des difficultés dans certaines régions », qui insistent sur la mobilité comme moyen « d'assurer la promotion sociale et l'épanouissement personnel » et qui soutiennent des mesures en faveur d'une augmentation des primes à la mobilité<sup>5</sup>.

Le refus de la mobilité peut même apparaître comme « profondément français », « plus que d'autres, plus que les Allemands en tout cas, les Français sont attachés au maintien sur place de leur emploi »<sup>6</sup>. Reste que pour certains dirigeants d'entreprise il est directement lié à un droit du travail archaïque alors que « les licenciements ne doivent plus être tabous »<sup>7</sup>.

Dans ces conditions il n'est pas étonnant de voir l'opposition socialiste insister sur une conception différente de la mobilité, plus proche de celle des gouvernements précédents : « Les socialistes ne nient pas la nécessité de la mobilité dans une économie qui ne peut vivre repliée sur elle-même... Mais les choix qu'ils proposent sont à l'opposé de ceux du pouvoir actuel. La mobilité que les socialistes entendent privilégier c'est en effet la mobilité professionnelle et la promotion plus que la mobilité géographique »<sup>8</sup>.

<sup>2</sup> Beullac C., « Une politique vivante pour l'emploi », *Le Monde*, 18-19 mars 1977.

<sup>3</sup> Claassen E.M., « Le chômage donnée permanente ? », *Le Monde*, 8 mars 1977.

<sup>4</sup> Pontet P., « Vraies et fausses solutions », *Le Monde*, octobre 1976 (secrétaire général de la Fédération Nationale des Clubs Perspectives et Réalité).

<sup>5</sup> Mezard, rapporteur au Sénat du Plan de lutte contre le chômage des jeunes, 9 juin 1977.

<sup>6</sup> Merlin A., « France », *Le Monde*, 18 août 1978. Président de l'association française des économistes d'entreprise.

<sup>7</sup> Drouin P., « Idéologie et chômage », *Le Monde*, 3 juin 1977.

<sup>8</sup> Bachy J.-P., « Les contradictions de M. Beullac », *Le Monde*, 26 avril 1977 (Délégué National du parti socialiste au Travail et à l'emploi).

<sup>1</sup> Montlibert C. de., avec la collaboration de Mouton R., *Aspects monographiques d'un organisme de formation*, Nancy, INFA, 1971, 52p.

Cette insistance sur la mobilité géographique et professionnelle reçoit surtout l'adhésion des chefs d'entreprises et des cadres sensibles aux arguments de modernisation de l'appareil productif. Ainsi en 1976, la formation continue, bon moyen pour améliorer « l'ajustement des qualifications » apparaît elle comme « un investissement pour améliorer le potentiel et la productivité de l'entreprise » à 38% des patrons interrogés<sup>1</sup>, et « une nécessité pour la bonne marche de l'entreprise » à 25% d'entre eux. La notion d'investissement est d'autant plus soulignée d'ailleurs que les cadres supérieurs interrogés appartiennent à la direction générale d'entreprises moyennes, dans les secteurs des industries alimentaires, agricoles, de la transformation des métaux et la mécanique... Ces entreprises sont le plus souvent (41,3% des cas) affiliées à des organismes de formation d'obédience patronale (ASFD), signe sans doute de cette volonté d'utilisation rentable et d'insertion dans un réseau institutionnalisé. La notion de « bonne marche » de l'entreprise est, quant à elle, plus souvent soulignée par les cadres de la direction du personnel des entreprises commerciales, ou diverses qui versent le pourcentage de la masse salariale réservée à la formation à un FAF (Fonds d'Action pour la Formation). Mais 45% environ des cadres supérieurs, quels que soient leur fonction, le secteur ou la taille de l'entreprise qu'ils dirigent, s'accordent pour reconnaître que la formation est un moyen de s'assurer d'un emploi, ce qui laisse présumer de leur accord avec les déclarations faites par leurs représentants les plus en vue sur la nécessité de la mobilité géographique et professionnelle pour lutter contre le chômage.

Ces différentes versions du thème de la mobilité ne sont donc pas aussi opposées qu'il pourrait y paraître, Et, même lorsqu'elles semblent contradictoires (l'insistance sur la mobilité géographique peut apparaître comme régressive par rapport aux notations plus variées sur la promotion et la mobilité professionnelle) l'unification des schèmes de pensée des membres de la petite et moyenne bourgeoisie n'en est pas moins partiellement atteinte.

A cause justement de ses variantes, ce langage a premièrement des effets unificateurs et réunit « les philosophes du social », les technocrates du plan, les responsables du CNPF, les chefs du

personnel, les cadres moyens des petites et moyennes entreprises, les cadres supérieurs des grandes entreprises dominantes, les formateurs, mais aussi de larges fractions des classes moyennes persuadés de la valeur de thèmes qui semblent articulés logiquement les uns aux autres.

Ce discours sur la mobilité offre deuxièmement l'avantage de permettre aux fractions des classes moyennes, menacées elles-mêmes par la réorganisation de l'économie et risquant de connaître des déboires divers et même une mobilité descendante, d'accepter les changements d'emploi et de région pour maintenir les chances de promotion et de continuer ainsi de manifester une solidarité vis-à-vis d'un système qui pourtant pourrait les exclure des places qu'ils occupent. Effet d'inculcation et de réassurance d'autant plus nécessaire que les cadres se trouvent souvent impliqués personnellement dans les exigences contradictoires des postes et fonctions qu'ils occupent<sup>2</sup>.

Ce discours propose, troisièmement, des rôles positifs à l'ensemble des cadres. Il est susceptible de « donner un sens aux fonctions qui leur sont confiées ». Dans sa version humanitaire insistant sur une autorité plus coopérative, sur la compréhension des besoins des autres, sur la lutte contre les inadaptations et le chômage, il offre aux cadres attachés aux valeurs humanitaires (quand ce n'est chrétiennes<sup>3</sup>) un idéal compatible avec les tâches qui leur sont déléguées par les directions des entreprises. Mais dans sa version néo-rationaliste et même néo-taylorienne il séduira tout autant d'autres fractions plus technocratiques qui y verront des raisons supplémentaires d'adhérer au système capitaliste et de justifier les mesures de réorganisation de l'appareil productif,

Ainsi chaque catégorie y découvre un langage propre à lui fournir une représentation commune du social et des objectifs devant renforcer la croyance dans la cohérence des sentiments et des schèmes de pensées avec les appartenances et ses intérêts. Ce discours à plusieurs facettes tenu sur la mobilité contribue ainsi, à sa mesure, à justifier la

<sup>1</sup> Enquête IFOP auprès de 434 chefs d'entreprises à la demande du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre pour la Formation Professionnelle.

<sup>2</sup> Legendre M., *Réactions de cadres à leur perfectionnement*, Nancy, INFA, 1970, 113 p.

<sup>3</sup> L'insistance de Marcel Demonque, directeur général des ciments Lafarge et membre actif de l'ACADI (association créée autour de catholiques) sur cette dimension de « lutte contre les cloisonnements et les barrières » responsables à ses yeux de bien des inadaptations des entreprises françaises en témoigne. Voir aussi Bourdieu P., Saint-Martin M. de., « Le Patronat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1978, n°20-21, pp.3-82.

croissance dans l'efficacité d'un système social qui peut assurer à chacun un certain niveau de vie s'il accepte mobilité géographique et mobilité professionnelle et s'il adapte son comportement à l'espérance de la promotion qui pourrait s'ensuivre. Ce langage met en scène une représentation du social où chacun doit avoir la possibilité d'un accès au système qui affirme être le seul à permettre la réussite à condition de savoir et de vouloir s'y adapter. Les justifications de la mobilité géographique et professionnelle et la valorisation de la concurrence pour une promotion renforcent ainsi l'adhésion aux règles fondamentales d'une société capitaliste libérale.

### **discours sur la mobilité – développement d'un appareil d'Etat de mise en forme de la force de travail**

En même temps que ce discours sur la mobilité s'organise et relie entre eux des thèmes disjoints comme la formation, les attitudes des travailleurs et leurs aspirations, la croissance économique, la lutte contre le chômage et la récession, etc., se développent divers organismes qui, reliés à leur tour par une bureaucratie chargée de gérer leur fonctionnement, constituent les linéaments de l'institutionnalisation d'un secteur spécifique de l'Etat chargé du contrôle et du placement de la force de travail. L'idéologie, outre ses fonctions de dissimulation et de constitution d'une identité minimale commune, vise une mise en forme des processus de domination. En effet, une des conditions essentielles pour que cette dimension idéologique puisse acquérir son efficacité réside dans sa traduction en actions qui, du jour où elles seront institutionnalisées, parce qu'elles sont reprises par des organismes constitutifs de la puissance d'Etat, pourront façonner le monde social sans la moindre référence explicite au discours qui les fonde. C'est sur cette base idéologique que cet appareil administratif se développera autour d'ailleurs de trois pôles : un pôle d'études, un pôle de formation et d'orientation à la limite du professionnel et du scolaire et un pôle de placement proprement dit.

Pendant chacun des organismes relevant d'un de ces pôles a été créé dans un contexte particulier et pour répondre à des situations et des demandes différentes. Ainsi pour le pôle d'études, la situation du dernier organisme d'études créé, le centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifi-

cations (CEREQ) est, à cet égard, significative, puisque ses objectifs sont de mettre à jour les exigences nouvelles du travail par des analyses des fonctions et des postes de travail, d'évaluer les transformations des qualifications, d'étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement aux besoins constatés. Les notions de mobilité, de fluidité de la main d'œuvre, de changement des qualifications, de promotion, y sont dominantes. Cet organisme d'étude est en quelque sorte l'héritier du Centre d'Etudes et de Recherches Psychotechniques (CERP), lui-même créé au sein de l'Association Nationale pour la formation rationnelle de la Main d'œuvre (ANIERMO) mise en place par le décret du 11 janvier 1949. Mais en même temps le CEREQ succède et remplace le CERP dans la mesure où celui-ci était directement lié à une taylorisation que la critique syndicale d'une part, l'introduction de la psycho-sociologie d'autre part, la transformation des processus de production (automatisation et continuité) enfin, conduisirent<sup>1</sup> à considérer comme dépassée<sup>2</sup> par rapport aux exigences d'une population salariée dont les caractéristiques sont différentes de celles qu'exigeait l'industrie en 1950. (Ainsi les jeunes sont plus souvent titulaires d'un diplôme; en 1954, 9,8% d'entre eux poursuivaient les études au-delà de l'âge légal, ils sont 27% en 1968 ; en 1956, 6% étaient titulaires d'un brevet contre 30% en 1965 ; de 1962 à 1968 la population des titulaires d'un CAP passe de 12 à 19%. Ils sont aussi plus souvent d'origine urbaine : la part des jeunes d'origine agricole diminue au profit des citadins).

De la même façon au sein du second pôle, la mise en place des procédures les plus récentes de formation professionnelle, dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue, héritière de mesures divergentes et successives pour, progressivement, constituer un ensemble dont les finalités et l'organisation cherchent à être cohérentes. Ainsi, dès 1919, la loi Astier rendait les cours professionnels obligatoires pour les apprentis ; en 1925 la loi de Finances créait la taxe d'apprentissage qui permettait de financer le développement de l'enseignement professionnel. Pourtant c'est à partir de 1945 que le développement de l'enseignement technique se fera en référence de plus en plus constante à la mobilité professionnelle,

<sup>1</sup> Salais R., « Qualification individuelle et qualification de l'emploi », *Économie et statistique*, n°81 -82, 1975.

<sup>2</sup> « Conditions de travail. Le taylorisme en question », *Sociologie du Travail*, n°4, 1974.

sociale et géographique<sup>1</sup>. Dès 1945, il lui est assigné de former des ouvriers polyvalents dans leur métier, bien adaptés à une mobilité interentreprises, et sensibles aux attraits de la promotion individuelle. Entre 1959 et 1966 se développeront de nouvelles formations à une polyvalence conçue cette fois en vue d'un changement de métier : ainsi, en 1966, sont créés les BEP chargés de former « le volant de main d'œuvre de tous les pays industriels européens, indispensable pour assurer le succès des grandes mutations ». Cette polyvalence doit permettre de favoriser la mobilité professionnelle nécessaire des lors que se développe l'usage des automatismes complexes dans la production, seule « sauvegarde des chances de promotion ». Cette progressivité dans l'élaboration de nouveaux objectifs de la formation technique correspond il est vrai à des luttes importantes entre les diverses fractions du patronat et des classes dominantes quant à l'ordre qui doit prévaloir entre des exigences d'accroissement de la formation générale de base, une volonté de maintenir la hiérarchie entre les différents types d'enseignement pour des raisons de sélection sociale et le souci de dispenser des formations spécialisés pour tenir des emplois spécifiques définis par la division du travail particulière à chaque entreprise<sup>2</sup>. En 1972 enfin, sera essayé dans le cadre de la formation permanente, le système des unités capitalisables : une polyvalence plus globale est recherchée par ce système que l'on suppose apte à préparer aux exigences de plus en plus grandes d'un univers sans cesse modifié<sup>3</sup>. Parallèlement la formation « en alternance » entre le lieu de travail et l'école sera mise en place dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Ces essais aboutissent aujourd'hui au projet de loi sur « la formation alternée »<sup>4</sup> qui généralise le système des unités capitalisables, et dont on espère qu'elle pourra contribuer à la réduction du chômage facilitant l'adaptation des jeunes, dont la formation est réduite, aux tâches industrielles.

<sup>1</sup> Bousquet N., Grangerard C., Pillon-Chopart M., « Contribution du technique court à la mobilité géographique et professionnelle », INRP, 1977.

<sup>2</sup> Segré M., *École, formation, contradictions*, Paris, Ed. Sociales, 1976.

<sup>3</sup> Les demandes en qualifications techniques spécialisées ne sont pas obligatoirement plus élevée comme semble le montrer le processus de « déqualification » qui affecte nombre de postes de travail. Voir : Azouvi A., « Qualification ouvrière et rentabilité des entreprises », *Economie et statistique*, 1975, n°70, pp.3-16.

<sup>4</sup> Note du 22 février 1979 du Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle pour un projet de loi sur la formation alternée.

La formation continue, quant à elle, s'est développée selon sa propre logique, dans des contextes particuliers et hérite d'organisations anciennes plus ou moins transformées. Sans retourner aux déclarations et aux projets de Condorcet en 1792, de Guizot en 1833 ou de Duruy sous le Second Empire, il suffit de rappeler que l'éducation permanente est sortie progressivement de sa marginalité pour s'institutionnaliser sous des formes de plus en plus diverses avec des moyens et une infrastructure de plus en plus variés, avec la loi de 1959 sur la promotion sociale, la loi de 1966 qui organise le fonctionnement de l'appareil d'Etat chargé d'intervenir en la matière, les accords entre le patronat et les syndicats signés en 1970, la loi sur le droit à la formation et son financement en 1971<sup>5</sup>. De nombreux signes témoignent de cette institutionnalisation dont les mesures législatives, administratives, juridiques, le développement des systèmes de décision l'extension du réseau des organismes, l'apparition d'un nouveau métier « formateur », l'accroissement du public, etc. Mais cette institutionnalisation reste dominée par le recours aux mots tels que mobilité, polyvalence, promotion, changement, etc.<sup>6</sup>

Au sein du troisième pôle chargé du placement, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) qui en est la pièce essentielle, s'inscrit dans le contexte particulier de la lutte contre le chômage et du développement de la politique contractuelle. Reprenant des objectifs assignés aux Bureaux de la Main d'Œuvre, l'ANPE sera créée par une ordonnance de 1967 afin de collecter et satisfaire les offres d'emplois disponibles, d'assurer l'accueil et l'insertion des demandeurs d'emploi, de donner des conseils professionnels et des informations aux salariés et d'informer les Pouvoirs Publics sur les problèmes en la matière. Son action en faveur d'un « ajustement et d'une meilleure adaptation des offres et des demandes d'emplois » sera renforcée par l'augmentation des crédits (+31% en 1977, les subventions de fonctionnement s'élevant à 560 millions de francs).

Dans la mesure où les organismes qui dépendent de chacun de ces pôles ont été créés dans des contextes différents, les fonctions symboliques qu'ils assurent sont rarement unifiées. Bien plus souvent, chacun d'eux joue-t-il des rôles en la ma-

<sup>5</sup> Montlibert C. de, « La formation continue, de la marginalité à l'institution », *Bulletin de la Société Française de Sociologie*, n°8, 1976 ; Montlibert C. de, « Tendances de la formation continue », *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, 1976.

<sup>6</sup> Fritsch P., *L'éducation permanente*, Paris, Mouton.

tière, multiples et divergents. Sans reprendre des analyses déjà menées par ailleurs il suffit de rappeler que les organismes d'étude en utilisant des catégories diverses légitiment les moyens et les appareillages conceptuels qui guident l'appréhension et la présentation de la réalité sociale qu'en font les pouvoirs publics et les mass medias<sup>1</sup>. Les résultats des études menées par ces organismes peuvent aussi servir de justifications aux volontés de réforme de l'enseignement formulées par les fractions de la classe dirigeante de l'appareil économique. De la même façon si l'enseignement technique assure des fonctions complexes de domestication des classes populaires<sup>2</sup> la formation continue se présente comme une tentative de moralisation de la vie professionnelle et d'intégration des conduites dans un ensemble finalisé visant l'intériorisation de contraintes et leur retournement en autonomie et en participation. Les organismes de placement quant à eux jouent sans doute des fonctions d'intégration au second degré dans un réseau administratif de contrôles multiples qui permet à la fois une action de réassurance psychologique et de contrôle d'une population de chômeurs qui échappe en partie à l'emploi.

Chacun de ces organismes assure donc sa part, selon des procédures qui lui sont propres, dans l'encadrement et la domination symbolique de la force du travail. Mais progressivement objectifs et modes d'action de chacun d'eux se voient reliés les uns aux autres. Cette homogénéité relative est obtenue grâce à la généralisation du discours sur la formation et l'emploi ou la mobilité joue le rôle de point d'articulation. Ce discours justifie premièrement la mise en place de règlements bureaucratiques qui donne aux organismes une unité soutenue par des textes, des réglementations, des mesures financières, des sanctions en cas de manquement etc. Il autorise, deuxièmement, par la généralisation d'un mode de pensée et de représentation le recrutement et la formation d'agents susceptibles de passer – au niveau des postes de direction – d'un organisme à l'autre, ou – au niveau subalterne – de coopérer.

Le développement de ces instances chargés de contrôler la mobilité soit en la suscitant soit en l'organisant offre des débouchés à des étudiants formés en surnombre dans les universités de droit, sciences économiques, sciences humaines et scien-

ces sociales et issus en majorité des fractions dominées des classes dominantes mais encore trouve des raisons supplémentaires à son extension dans la mesure où cette masse d'agents potentiels partage déjà, par sa formation, les schèmes et les catégories de pensée et d'action qui y prévalent<sup>3</sup>.

Cette homogénéité progressive permet ainsi la constitution d'une base minimale d'un appareil administratif d'Etat de gestion de la force de travail. Cet appareil peut jouer des rôles d'assurance à l'intention des classes moyennes en leur laissant croire à l'élaboration d'une politique susceptible de parer aux conséquences sociales de la crise économique. Cet effet apparaît nettement dans la progression des opinions favorables des cadres et employés en faveur des actions pour l'emploi, Ainsi la coordination des politiques sociales en matière d'emploi et de formation professionnelle au sein des pays européens est jugée très importante par 31% des personnes interrogées en 1973 et par 40% en 1975<sup>4</sup>. L'organisation de la formation apparaît de la même façon un bon moyen pour lutter contre le chômage, aux cadres et employés plus qu'aux ouvriers (35 % contre 30 %)<sup>5</sup>.

Au fur et à mesure que ce discours se traduit en moyens d'action et d'organisation, il structure progressivement les interventions de son ressort et, par là, développe des réseaux de contraintes qui devraient permettre aux fonctions d'administration, de gestion et de placement de la force de Travail de n'être pas seulement des alibis politiques mais d'exercer des effets réels de plus en plus efficaces. Dès lors la mobilité recherchée par cet appareil administratif pourrait devenir une des réalités de la politique qui la réclame. Pourtant ce n'est encore que partiellement le cas. La formation continue, par exemple, bien qu'en augmentation régulière, n'apparaît liée qu'à un changement professionnel sur deux (de plus dans un certain nombre de cas elle succède aux changements plutôt qu'elle ne les précède<sup>6</sup>). De la même façon la déqualification des postes et fonctions et la « vulnérabilité » sur le marché du travail sont plus déterminantes dans la mobilité observée que l'acquisition d'une formation technique à la polyvalence<sup>7</sup>. Enfin nombre de chan-

<sup>3</sup> Fritsch P., « Formateurs d'adultes et formation des adultes », *Revue française de sociologie*, X, n°4, 1969, pp.427-447.

<sup>4</sup> *30 jours d'Europe*.

<sup>5</sup> Sondage réalisé pour le Comité interministériel pour la formation continue.

<sup>6</sup> Thélot C., « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 », *art. cit.*, p.11.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>1</sup> Bourdieu P., « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, n° 2-3, pp.88-104.

<sup>2</sup> Grignon C., *L'ordre des choses*, Paris, Minuit, 1971.

gements se font largement sans passer par l'appareil de gestion chargé de faciliter le réemploi (ANPE)<sup>1</sup>. Ces résultats montrent assez clairement, qu'actuellement, les fonctions symboliques d'inculcation et de contrôle idéologico-politiques l'emportent sur les fonctions de placement.

### **récession, chômage et mobilité : nouvelle version du thème de la mobilité**

Dès lors, il est logique que l'adhésion à ce langage et que la croyance dans l'efficacité de ces interventions rencontrent vite leurs limites aux frontières des classes moyennes. Des éléments des catégories les plus aisées des classes populaires peuvent, certes, ici ou là s'en laisser conter, mais le plus grand nombre des individus qui composent ces classes n'adhèrent ni au principe de la mobilité géographique<sup>2</sup> ni à l'illusion d'une société promotionnelle<sup>3</sup> et ne se soumettent à la première que contraints et forcés. Les nombreuses interventions du CUCES dans le bassin ferrifère de Briey et dans les vallées vosgiennes textiles en récession<sup>4</sup> n'ont guère réussies à convaincre les éléments de la classe ouvrière d'accepter la reconversion et ses conséquences.

Il est évident qu'il faudra des modèles d'intervention, plus sophistiqués pour valider une inculcation idéologique plus efficace. Les stages de formation réservés aux jeunes chômeurs pourraient être cette occasion exceptionnelle permettant l'expérimentation de nouvelles formes d'apprentissage et d'intériorisation des schèmes de pensée et d'action souhaitées. La reconversion à cette tâche d'un grand nombre d'organisme de formation spécialisés jusqu'alors dans le recyclage et la promotion, alors que les formateurs sont les diffuseurs les plus actifs de l'idéologie de la mobilité, ne peut que favoriser ce souci d'expérimentation. Il est d'ailleurs d'autant plus facile de susciter ce développement des expé-

iences sur l'efficacité de ces différentes formes d'inculcation symbolique que le statut de catégorie dominée le permet : coupés de leur groupe scolaire, sans référence à un groupe professionnel, en porte à faux dans leur famille le plus souvent, les jeunes chômeurs forment un groupe idéal pour servir aux essais des techniques de « remodelage » des représentations et systèmes symboliques. Que l'on insiste sur une psychologisation moralisatrice qui définit le chômeur comme l'inverse du « promouvable » en soulignant ses difficultés à faire preuve d'adaptabilité ou de flexibilité ou sur une explication sociologisante qui disqualifie les « luttes archaïques » en les distinguant des formes nouvelles de conflit<sup>5</sup>, l'essai des diverses pratiques de facilitation du passage de l'école à la vie professionnelle et d'accoutumance à des tâches déqualifiées est au cœur de ces expériences. Mais il est aussi évident qu'il faudra des modes d'intervention plus directs, si ce n'est plus violents, pour casser les résistances<sup>6</sup>.

Dans ces conditions le développement de l'appareil administratif de gestion et de placement de la force de travail devient un enjeu des rapports sociaux. Ainsi des jeunes ouvriers peuvent s'opposer aux conditions dans lesquelles se déroulent cette inculcation. En février 1978, 97 stagiaires sur les 129 qui se trouvaient dans un Centre de formation de Vendée se mettaient en grève pour protester contre un « stage bidon ». « Nos conditions de formation, écrivaient-ils, ne nous permettent pas d'espérer un emploi intéressant et correspondant aux promesses formulées à l'inscription par la direction. Cela nous entraîne à remettre en question le but et la raison d'être de ces stages ». Parallèlement les syndicats développent des positions critiques vis à vis de ces expériences. La présence du CUCES (l'organisme de formation) « a masqué les vrais problèmes et démobilisé les travailleurs et dans une certaine mesure les organisations syndicales, dans une bataille pour de véritables moyens de formation dans le secteur » écrira le représentant de CGT à propos de la formation en vue d'une reconversion en Lorraine<sup>7</sup>. De la même façon, la CFDT et le syndicat National de l'enseignement Technique et professionnel critiqueront les stages destinés aux jeunes chômeurs ainsi que divers projets de formation.

<sup>1</sup> Mormiche P., « Chômage et mobilité dans les régions », *Economie et Statistique*, n°107, 1979, p.71.

<sup>2</sup> Bastide, Girard A., « Mobilité de la population et motivations des personnes », *Population*, n°3, 1974, pp.576-607 ; *Population*, 1974, n°4-5, 743-769 ; *Population*, 1974, n°6, 1071-1096.

<sup>3</sup> Testaniere J., « Formation des adultes et mobilité : le rôle de la FPA dans la conversion du personnel ouvrier des houillères du bassin du Nord du Pas de Calais », *Bulletin de la Société Française de Sociologie*, n°6, 1976.

<sup>4</sup> Elie A., « Action de formation dans le bassin ferrifère lorrain », *Education permanente*, 1971.

<sup>5</sup> Verdès-Leroux A., « Les exclus », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1978, 19, pp.61-65.

<sup>6</sup> Durkheim, après Marx, parlait déjà, dans le chapitre de *La division du travail social* consacré à l'anomie, de cette violence imposée aux salariés.

<sup>7</sup> Michel C., *Formation et Promotion*, Ed. Perm. 1971.

Le CNPF de son côté, en 1977, prévoyait d'intervenir en matière d'organisation de la mobilité de la force de travail et confiait aux cadres des « missions » en la matière d'autant plus séduisantes que leur objectif devait contribuer à « la promotion des plus modestes et au progrès social<sup>1</sup> ». Il envisageait, en 1978<sup>2</sup>, de créer des instituts techniques professionnels permettant de dispenser des formations plus adaptées. Les fractions dirigeantes de l'appareil d'Etat n'étaient pas en reste en décidant d'augmenter les crédits, de mettre en place des aides aux jeunes chômeurs, de réorganiser les systèmes de placement et de généraliser les expériences réalisées en vue d'inciter à la mobilité professionnelle et géographique<sup>3</sup>.

En ce sens le chômage, le sous-emploi et la déqualification, en permettant de profiter de la rupture qu'ils impliquent dans les cadres de référence habituels, apparaissent comme une situation exceptionnelle pour tenter une inculcation idéologique nouvelle, ne serait-ce que parce qu'ils transforment la mobilité en objet de controverse au point que son organisation devient un enjeu. Il est vrai que cette transformation du discours sur la mobilité en système d'action destiné à l'organiser, condition du renforcement du pouvoir des fractions dirigeantes des classes dominantes sur la logique du marché du travail suscite en même temps de nouvelles contradictions et oppositions qui rendent à leur tour d'autant plus urgent pour la logique du contrôle et de la domination de constituer un appareillage symbolique et pratique plus efficace en la matière.

---

<sup>1</sup> Grapin Jacqueline, « Le patronat français prépare l'après mars 1978 », *Le Monde*, 11 octobre 1977.

<sup>2</sup> 3<sup>e</sup> colloque du CNPF sur la formation 29 novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 1978. Deauville.

<sup>3</sup> Le budget du Ministère du Travail augmentera de 20 % en 1977, les crédits de formation professionnelle augmentent de 24% en 1978. Les stages de formation seront multipliés, les primes de mobilité aménagées. Enfin le projet de loi de février 1979 prévoit la généralisation de l'alternance et de la concertation avec les entreprises.